

DÉLIBÉRATION N°DL20260016 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/01/2026 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER (jusqu'à 23h20) ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Axel DUGUA

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (à partir de 23h20)

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ADHÉSION AU CENTRE DE RESSOURCE LABO CITÉS

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Créée en 1993, Labo Cités est le centre de ressources dédié à la politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette association constitue un espace d'échanges, d'information et de qualification pour les acteurs locaux (professionnels, élus, institutionnels, associations, chercheurs, etc.) intervenant dans ce domaine. Ses missions s'articulent autour de trois axes principaux :

- Animation de réseaux d'acteurs : mettre en lien les acteurs de la politique de la ville avec d'autres territoires, organiser des espaces d'échanges ;
- Montée en compétences : qualifier les acteurs de la politique de la ville par des échanges d'expériences et des travaux collectifs, organiser le débat sur des questions clés de la politique de la ville ;
- Capitalisation et diffusion des connaissances : produire des connaissances et des points de repère pour l'action, capitaliser les initiatives locales, diffuser de l'information et en faciliter l'accès concernant les thématiques de la Politique de la ville et les enjeux de territoire.

L'adhésion à Labo Cités offre à la commune de Saint-Chamond plusieurs avantages concrets :

- Accès à un réseau régional : participation aux rencontres entre professionnels et élus, organisées plusieurs fois par an,
- Ressources documentaires : consultation d'un fonds documentaire spécialisé et d'une banque de données sur la politique de la ville et le développement social urbain,
- Veille et publications : réception des productions du centre de ressources, permettant une actualisation régulière des connaissances sur les enjeux territoriaux.

Pour l'année 2026, la cotisation annuelle est fixée à 0,02 € par habitant, soit un montant total de 711,72 € pour la Ville de Saint-Chamond.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion de la commune de Saint-Chamond à l'association Labo Cités pour l'année 2026,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion à l'association ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget principal de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/01/2026



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne